



## PROGRAMME CARIBEEN SUR LES SARGASSES (SARG'COOP)

COMITE DE PILOTAGE DU 14 JANVIER 2020

### COMPTE-RENDU

Le comité de pilotage débute à 9h10 par les mots introductifs et de remerciements de Mme Gustave-dit-Duflo qui procède à un tour d'horizon des participants ; le comité de pilotage se tenant par audio-conférence avec des ponts entre Paris (pour le MOM et le MTES ainsi que le MSS), la COM de St Martin, la COM de St Barthélémy, la collectivité territoriale de Martinique, la collectivité territoriale de Guyane, l'ADEME Martinique, l'ambassade de France au Mexique, l'ambassade de France en République dominicaine, l'ambassade de France à Ste Lucie, l'OECD et l'AEC.

Par ailleurs, en présentiel en Guadeloupe, étaient présents, les représentants de la Région Guadeloupe, la sous-préfecture, l'agence française de développement, l'ADEME Guadeloupe et le Secrétariat technique commun (STC) d'INTERREG.

L'ordre du jour de ce COPI du programme SARG'COOP appelait les points suivants :

1. Installation du comité de pilotage, présentation des autres instances de travail et modalités de fonctionnement
  - COPI : composition, la fréquence de ses réunions, ses missions
  - Autre instance de travail : le comité technique et les groupes thématiques, leur composition, la fréquence de leurs réunions, leurs rôles
  - Modalités de fonctionnement : présentation de la coordonnatrice du programme et de ses missions, validation d'un programme annuel de travail et bilans
2. Présentation du bilan de la conférence
3. Actualisation du programme INTERREG
  - Examen des éventuelles modifications : entrée de nouveaux partenaires, ajout d'un work package supplémentaire sur les actions d'internationalisation de la question des sargasses
4. Point de situation du call « sargassum »
5. Validation du programme de travail 2020
  - Actions à lancer pour la mise en œuvre du programme
  - Programme de participation à des réunions internationales pour la promotion du programme caribéen sur les sargasses
6. Questions diverses
  - Communication : présentations des mises en ligne sur le site de la conférence
  - Présentation du bilan de sarg'expo



## I- Installation du comité de pilotage, présentation des autres instances de travail et modalités de fonctionnement

Suite à quelques petits rappels au sujet du programme (son objectif général, l'axe auquel il émerge sur INTERREG, le coût total du projet assorti des subventions FEDER et FED, les work packages qui composent le programme) il a été procédé à la présentation du comité de pilotage.

La présentation (cf. document d'animation du COPIL) a appelé les remarques suivantes :

### 1. Le Comité de pilotage (COPIL)

#### 1.1. Composition du COPIL :

L'ADEME Guadeloupe rappelle que sa participation à SARG'COOP étant essentiellement une contribution en temps passé sur le projet, il conviendrait mieux de les inscrire dans le champ des partenaires stratégiques et non des partenaires financiers.

La question de la qualité de membre de la République dominicaine au titre des partenaires opérationnels a été posée. Il est rappelé aux membres du comité de pilotage que ce partenariat est en cours de finalisation, car bien que référencé en tant que partenaire dans le document de candidature INTERREG, ce partenaire n'a pas transmis de lettre d'engagement officielle.

Il conviendra à l'instar du Mexique qui souhaite adhérer au programme de respecter un certain formalisme en envoyant le dossier INTERREG à la République dominicaine afin d'envisager le cadre de ce partenariat.

**Décision :** *A la lumière de ces modifications, la composition du COPIL et sa déclinaison sont validées par les membres de ce dernier.*

#### 1.2. Au titre des fréquences de réunions du COPIL :

Le MTES ainsi que l'OECD questionnent cette fréquence (1 fois par an) considérant le rôle décisif que joue le COPIL dans la validation des grandes orientations du programme. Ils proposent que soit augmentée la fréquence des réunions du COPIL et que ce dernier se réunisse au regard des avancées du projet.

**Décision :** *Il est retenu que le COPIL se réunit au moins une fois par an et autant que de besoins.*

#### 1.3. Au titre des missions du COPIL

**Décision :** *Le rôle, les objectifs et les missions du COPIL ont été actés par les membres du comité de pilotage.*

### 2. Autres instances de travail : le COTECH et les groupes thématiques

#### 2.1. Composition du COTECH :

Monsieur l'ambassadeur Nilam demande que l'Etat soit expressément inscrit en tant que membre du COTECH. La Martinique interroge la notion de représentant technique. Mme Gustave dit-Duflo indique que la notion de représentant technique sera précisée dans la présentation des groupes thématiques au sein desquels les membres du COPIL devront désigner un représentant. Ces derniers participeront au COTECH en fonction des questions qui seront abordées dans son ordre du jour.

**Décision :** *A la lumière de ces modifications, la composition du COTECH et sa déclinaison sont validées par les membres du COPIL.*

#### a- Au titre des fréquences de réunions du COTECH.

**Décision :** *La fréquence de réunion du COTECH (2 fois par an) est actée par les membres du COPIL.*

#### b- Au titre des missions du COTECH

**Décision :** *Le rôle, les objectifs et les missions du COTECH ont été actés par les membres du comité de pilotage.*



## 2.2. Les groupes thématiques.

La fonction de ces groupes thématiques, fonction support de la mise en œuvre des work packages ainsi que leurs modalités générales de fonctionnement ont été approuvées par le COPIL.

### a- Le groupe thématique 1 : Cluster

- Les objectifs généraux et spécifiques.

Les objectifs généraux et spécifiques du GT1 ont été approuvés par le COPIL.

- Au titre de la composition du GT 1

Alain Lagrange recommande de faire apparaître de façon individualisée le MESRI en tant que membres du GT1. Il convient également d'ajouter le réseau SARG'Net comme membre du GT.

Pascale Ebner interroge sur les destinataires des sessions visant à améliorer les compétences. Ces dernières sont prodiguées à destination des agents des collectivités et des gouvernements.

**Décision** : *Sous couvert de ces modifications, la composition du GT1 est approuvée.*

### b- Le groupe thématique 2 : télédétection

- Les objectifs généraux et spécifiques.

Les objectifs généraux et spécifiques du GT2 ont été approuvés par le COPIL.

- Au titre de la composition du GT 2

Il est demandé que les partenaires du projet SARG'COOP soient ajoutés au GT2. Il est également précisé qu'il serait souhaitable d'ajouter l'homologue mexicain du CNES. Madame Pascale Ebner interroge le chef de file sur la non intégration de Météo France en tant que partenaire du groupe thématique.

Il est rappelé que Météo France est largement susceptible d'être consulté en tant que prestataire sur le marché portant sur la télédétection. Par voie de conséquence, il n'est pas possible déontologiquement de les convier en tant que membre du GT2, ce groupe de travail ayant dans le cadre de ses fonctions, la tâche de valider le cahier des charges du marché sur l'outil de télédétection.

**Décision** : *Sous couvert de ces modifications, la composition du GT2 est approuvée.*

### c- Le groupe thématique 3 : air et santé

- Les objectifs généraux et spécifiques.

Les objectifs généraux et spécifiques du GT3 ont été approuvés par le COPIL.

- Au titre de la composition du GT3

Il est demandé d'ajouter Météo France. Une question se pose pour l'association de Gwad'air et de Madinin'air aux travaux du GT3. A l'instar du raisonnement posé pour le GT2, ces deux structures pouvant potentiellement répondre à un marché porté par le GT3, on ne peut déontologiquement les associer aux travaux du GT3.

En l'absence de partenariat officiel avec la République dominicaine, il est conseillé de remplacer République Dominicaine par ambassade de France en République Dominicaine (comme cela a pu être précisé pour l'ambassade de France au Mexique, le Mexique n'étant pas encore un partenaire officiel du projet).

Le Ministère de la santé et des solidarités précise qu'il faudra faire apparaître le MSS en tant que partenaire ainsi que l'agence régionale de la santé de la Martinique.

**Décision** : *Sous couvert de ces modifications, la composition du GT3 est approuvée.*



#### **d- Le groupe thématique 4 : actions d'internationalisation du programme caribéen sur les sargasses**

- Les objectifs généraux et spécifiques.

Les objectifs généraux et spécifiques du GT4 ont été approuvés par le COPIL.

- Au titre de la composition du GT4

L'AEC et l'OECO ont proposé de co-animer le GT4. L'ambassadeur Nilam interroge l'intégration de BPI France qui au titre de son périmètre intervient peu à l'échelle internationale ; il conviendra de voir les retours de ces derniers sur cette proposition.

**Décision** : *Sous couvert de ses modifications, la composition du GT4 est approuvée.*

***Da façon générale, le MOM et le MTES rappelle que la délégation interministérielle aux risques (M. Frédéric Mortier) doit être associée en tant que membre observateur aux travaux de ces différentes instances.***

### **3. Modalités de fonctionnement : présentation de la coordinatrice du programme et de ses missions, validation d'un programme annuel de travail et bilans.**

Ce point n'a appelé aucune remarque particulière.

**Décision** : Les modalités de fonctionnement générales du programme sont validées.

## **II- Présentation du bilan de la conférence.**

Mme Apat présente le bilan de la conférence en précisant qu'il y a bien 12 lauréats pour l'AAP sargasses et non 7. La modification sera établie dans le document d'animation du COPIL.

M. Lagrange fait part de sa déception face au faible nombre de parlementaires présents à la conférence.

Mme Gustave-dit-Duflo rappelle qu'une invitation a été envoyée à toute la délégation outre-mer (assemblée nationale et sénat) ainsi qu'à tous les autres parlementaires (nationaux et européens), mais que ces invitations n'ont pas eu les échos escomptés avec une forte mobilisation.

Monsieur l'ambassadeur Nilam suggère de compléter cette présentation par les articles de presse parus dans la presse locale de nos partenaires et voisins.

Il conviendrait en ce sens de se retourner vers le réseau des ambassades afin de récupérer les articles existants (et plus particulièrement en République dominicaine et à Trinidad).

Monsieur l'ambassadeur Lopinot propose de procéder à un partage du bilan et du document d'animation du COPIL avec les autorités de la République Dominicaine dès réception de la traduction espagnole de ces derniers.

**Décision** : *Il convient de procéder à la traduction des documents supports du COPIL en espagnol pour transmission à l'ambassade de France au Mexique. Il convient également d'interroger le réseau des ambassades de la zone afin d'obtenir les articles de la presse locale ayant peu ou prou couverts fait état de la conférence.*

## **III- Actualisation du programme INTERREG**

L'actualisation du programme INTERREG portait sur deux points : l'entrée de nouveaux partenaires et l'ajout d'un work package supplémentaire sur les actions d'internationalisation de la question des sargasses.

### **1. Entrée de nouveaux partenaires : le Mexique et la République dominicaine**



Il convient de vérifier que le régime de partenariat proposé (participation en nature ou en industrie) ne pose pas de problème.

Concernant le Mexique, la contribution en nature pourra prendre la forme d'une valorisation en matériel ou en personnel.

M. l'ambassadeur Nilam précise qu'il serait particulièrement porteur que la participation du Mexique s'inscrive au titre d'un partenariat technique.

M. l'ambassadeur Lopinot précise que l'ambassade de France en République Dominicaine s'attachera à prendre l'attache des autorités de la République Dominicaine aux fins d'une présentation du programme, la contribution en nature étant par ailleurs préférable.

Mme Apat précise que l'entrée de la République dominicaine et du Mexique s'inscrit dans une approche quelque peu différente. Considérant que le partenariat avec la République Dominicaine était acté il conviendra de poursuivre les échanges avec ce partenaire potentiel afin de finaliser ce partenariat.

Le partenariat avec le Mexique ayant par contre été identifié au terme de la conférence, ce partenariat sera à construire intégralement.

M. l'ambassadeur Nilam souhaite que la forme soit respectée et que le document modificatif transite par les 2 postes concernés et passe donc par le filtre des ambassades.

**Décision** : Il conviendra de procéder à la traduction du dossier INTERREG pour lancer les négociations avec ces partenaires. Ces négociations se feront par le truchement des ambassades de France en République Dominicaine et au Mexique.

## 2. Actions d'internationalisation de la question des sargasses.

Le principe de l'ajout de ce WP 4 ne soulève pas d'objections particulières.

La représentante de la collectivité territoriale de la Martinique interroge le COPIL sur la question de la prise en charge des dépenses qui seront engagées avant la validation officielle de l'ajout de ce WP par le comité de programmation INTERREG.

Mme Gustave-dit-Duflo apportent l'information que les partenaires engagent les dépenses et sont remboursés. Monsieur Bajazet précise que seuls les partenaires au titre du programme SARG'COOP (tel que validé par le comité de programmation) vont pouvoir engager des crédits susceptibles de faire l'objet de contre-remboursement.

**Décision** : la procédure d'ajout d'un WP supplémentaire peut être lancée.

## IV- Point de situation du call sargassum.

La représentante de la collectivité de Martinique précise que la mobilisation des fonds européens pour les lauréats dont ils assurent le financement est en cours. Une réunion devait se tenir au courant de la semaine pour préciser à nouveau la procédure des dossiers FEDER. Par voie de conséquence ces derniers auront du retard et ne seront pas instruits avant la fin du mois de février.

## V- Validation du programme de travail 2020.

### 1. WP0 (Pilotage) et WP1 (Conférence).

**Décision** : Les actions à mener ont été validées.

### 2. WP 2 : Cluster Caraïbéen sur les sargasses de surveillance et d'alerte

La slide de présentation détaillée du programme d'action sera modifiée.

**Décision** : Les actions à mener ont été validées.

### 3. WP3 : Centre caraïbéen de surveillance et d'alerte

